



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

### L'état et les besoins de la psychiatrie en Île-de-France

Question écrite n° 9679

#### Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'état et les besoins de la psychiatrie en Île-de-France. La situation concernant la démographie médicale des psychiatres est aujourd'hui très préoccupante en Île-de-France. En effet, alors que les enjeux de santé publique concernant la santé mentale des concitoyens sont bien identifiés ainsi que leurs conséquences humaines et sociales pour le pays, l'écart entre les besoins de prise en charge et l'offre de soins ne cesse, d'année en année, de se creuser notamment du fait de l'insuffisance du temps médical disponible. Ainsi, malgré les efforts déployés au cours des dernières années pour diversifier et moderniser le système de soins en santé mentale, presque toutes les structures et filières psychiatriques sont saturées dans le pays et constatent, avec une grande inquiétude, leur incapacité à prendre correctement en charge leurs patients. Cette situation concerne aussi bien les établissements publics (400 postes de praticiens hospitaliers vacants en psychiatrie en Île-de-France, généralisation des délais de consultations de plusieurs mois dans la plupart des centres médico-psychologiques (CMP), insuffisances de psychiatres en pédopsychiatrie et psychiatrie de la personne âgée, milieu carcéral, expertises médico-légales, addictologie, etc.) que la médecine de ville qui connaît les plus grandes difficultés pour remplacer les psychiatres libéraux prenant leur retraite dans tous les départements franciliens. Le problème actuel de la démographie médicale en France est bien connu mais la psychiatrie et l'Île-de-France présentent des particularités liées à sa population (facteurs de risque spécifiques pour les troubles psychiatriques, tels que l'âge moyen plutôt jeune, la densité urbaine et la précarité socio-économique de nombreux territoires) et à ses ressources potentielles. En effet, l'Île-de-France dispose d'un nombre important d'étudiants en médecine de deuxième cycle et la filière psychiatrique reste attractive pour le troisième cycle puisque tous les postes de cette spécialité dans la région francilienne sont systématiquement choisis par des internes reçus aux épreuves classantes nationales informatisées (ECNi), ce qui n'est pas le cas dans toutes les régions. Il est donc possible d'augmenter immédiatement le nombre de postes ouverts dans la filière psychiatrique du diplôme d'études supérieures (DES) d'Île-de-France. Il s'agit là du seul moyen de réduire, à terme, la trajectoire catastrophique qui s'annonce pour l'Île-de-France dans les années à venir. Cette trajectoire s'explique notamment par le fait que, malgré l'augmentation significative globale du nombre d'internes formés, le nombre de postes d'internes ouverts dans le DES de psychiatrie a diminué : 99 en 2022 contre 111 en 2016. Dans le même temps, le nombre d'internes total au plan national a augmenté de 15 % ! Une augmentation très significative du nombre d'internes en psychiatrie en Île-de-France, fixée à 120 par an, est demandée depuis plusieurs années par la coordinatrice du DES de psychiatrie, garante des capacités d'accueil et de formation de ces internes. Cette proposition a d'ailleurs été validée en 2022 par les instances de l'agence régionale de santé d'Île-de-France, de même que par la commission régionale de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé. Or les derniers arbitrages nationaux n'ont abouti qu'à une augmentation de deux postes en 2022, passant de 97 à 99 pour le DES de psychiatrie. Aussi, il souhaite savoir si des mesures en la matière vont être prises dans les plus brefs délais afin de trouver issue favorable à ce problème *via* la prise en compte des besoins du secteur, secteur qui ne cesse de demander une augmentation très significative du nombre de postes ouverts au choix de l'ECNi 2023 pour le DES de psychiatrie en Île-de-France.

## Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique ministérielle pour un égal accès aux soins dans les territoires, menée depuis 2019, le ministère de la santé et de la prévention cible et favorise pour les postes à ouvrir à l'internat de médecine, les spécialités déficitaires ou en tension. Il favorise également les territoires les moins dotés en professionnels de santé. Le volume de postes d'internes à ouvrir est déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS). Celui-ci émet ses propositions relatives au nombre d'internes à former, sur la base de concertations locales afin de prendre en compte les besoins et spécificités des territoires et les capacités de formation des régions, au regard notamment du nombre de personnels enseignants et des terrains de stages disponibles. Le nombre de postes d'internes tient ainsi compte des besoins exprimés par les agences régionales de santé, des caractéristiques démographiques nationales et régionales et du nombre de candidats ayant validé le 2ème cycle des études de médecine et étant classés à l'issue des épreuves classantes nationales. Par ailleurs, le ministère de la santé et de la prévention a fait le choix, depuis 2019, de réduire le taux national d'inadéquation à 1,8 %, ce qui a permis d'améliorer la démographie des subdivisions implantées dans les régions les plus en difficulté et celles des spécialités les moins choisies par les étudiants. Le nombre de postes ouverts en psychiatrie à l'internat de médecine, par centres hospitaliers universitaires et par spécialité, est fixé annuellement par arrêté publié au Journal Officiel. Pour l'année universitaire 2023-2024, le nombre de postes ouverts en psychiatrie en Île-de-France a augmenté de 11 %, pour atteindre les 111 postes ouverts. Cette augmentation est largement supérieure aux autres spécialités, en moyenne à 6 %. Au niveau national, 572 postes sont ouverts contre 539, l'an dernier, soit une augmentation de 13 postes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Guedj](#)

**Circonscription :** Essonne (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9679

**Rubrique :** Médecine

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** Santé et prévention

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juillet 2023](#), page 6056

**Réponse publiée au JO le :** [12 décembre 2023](#), page 11291